

Ce dossier est à utiliser pour les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) au Pôle animation pour la période allant de **Juillet 2020 à Juin 2021**

Documents OBLIGATOIRES à fournir pour inscrire votre enfant au Pôle Animation :

- ✓ Numéro d'Allocataire CAF (*Vous en possédez un même si vous ne percevez pas d'allocations*)
- ✓ Copie de l'attestation de Quotient familial (-moins de 6 mois) ou Photocopie complète de votre dernier avis d'imposition -
- ✓ Copie du carnet de vaccination de l'enfant (et vaccins DT Polio à jours)
- ✓ Copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant

Un certificat médical pourra être demandé si votre enfant est inscrit à une activité spécifique.

En plus , pour les 1ères inscriptions au Pôle Animation :

- ✓ Le dossier d'inscription 2020-2021 : un par individu (faire autant d'impression que nécessaire)
 - La fiche d'information sur la famille
 - La fiche d'information sur l'enfant/le jeune
 - La fiche d'autorisation et de décharge
 - La fiche sanitaire, à remplir à l'aide du carnet de santé

Pour certaines activités spécifiques, d'autres documents pourront être demandés :

- Autorisation de sortie du territoire et copie de la carte d'identité de l'enfant/du jeune et du parent
- Brevet de Natation



**Les dossiers incomplets ne pourront être traités.
Ne rien agraffer, merci**

1

Comment s'inscrire ?

Remplissez et complétez la fiche d'inscription de l'accueil souhaité (précisant les jours d'inscription et les repas), ce dossier (si votre enfant n'a jamais fréquenté notre centre de loisirs) et envoyez **tous les documents** à l'adresse suivante : poleanimation@ares-actif.fr

Une fois votre dossier traité vous recevrez un mail pour fixer un rendez-vous afin de venir finaliser votre inscription. Le règlement sera effectué pendant l'entretien, sans un mode de règlement l'entretien ne pourra avoir lieu.

Au-delà des formalités administratives d'inscriptions, la directrice du Pôle Animation est disponible pour vous recevoir sur rendez-vous.

ATTENTION :

L'inscription constitue un engagement ferme de la part des familles, elle ne peut être annulée quels qu'en soient les délais.

Nos places étant limitées, nous sommes amenés, à chaque période, à refuser des demandes en fonction des réservations effectuées.

Aucun remboursement ne sera versé en cas d'annulation.

Les différents services du pôle Animation

Les soirs (hors vacances scolaires)

- Pour les familles qui auront inscrit leur(s) enfant(s) au pôle Animation de l'ARES, nos animateurs iront chercher les enfants à l'école **STURM les lundis, mardis, jeudis et vendredis** à 16h30 et les ramèneront à l'ARES pour 17h. Nous proposerons un accueil de loisirs avec des temps d'activités et la possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs. Nous précisons qu'il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Les enfants sont pris en charge par nos services jusqu'à 18h30.
- Un projet d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est proposé aux collégiens les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 17h à 19h. Les jeunes inscrits devront se rendre à l'ARES par leurs propres moyens.

Les mercredis (hors vacances scolaires)

2_____

- Nous accueillerons les enfants de 7h45 à 18h15. Le temps d'accueil du matin a lieu de 7h45 à 9h. Nous proposons également la restauration pour ceux qui le souhaitent. Si l'enfant ne mange pas à l'ARES il pourra être cherché entre 11h45 et 12h15 et redéposé entre 13h et 14h. Enfin, vous pourrez chercher votre enfant de 17h à 18h15.
- Nous accueillons les enfants de 4 à 12 ans.

Les vacances scolaires

Le fonctionnement des périodes de vacances scolaires restera sur le même modèle que les années précédentes. Nous accueillons les enfants sur les mêmes plages horaires que les Mercredis, pour les différentes tranches d'âge :

- Un accueil pour les 4-5 ans
- Un accueil pour les 6-11 ans
- Un accueil pour les 11-15 ans (collégiens)
- Des séjours pourront être proposés pendant les vacances scolaires pour les primaires et les collégiens

Vous trouverez les programmes et fiches d'inscription sur notre site internet : www.ares-actif.fr

Fiche Famille

NOM DE LA FAMILLE :

✉ ADRESSE :

☎ TELEPHONE FIXE :

PORTABLE :

@ E-MAIL :

N° ALLOCATAIRE CAF :

NOM & N° ASSURANCE RESP. CIVILE :

COMPOSITION DU FOYER DANS LEQUEL VIT L'ENFANT/L'ADOLESCENT :

PERE

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

☎ TELEPHONE TRAVAIL :

PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE :

SIUTATION FAMILIALE :

3

MERE

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

☎ TELEPHONE TRAVAIL :

PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE :

SIUTATION FAMILIALE :

AUTRES PERSONNES COMPOSANT LE FOYER :

NOM, PRENOM :

LIEN DE PARENTE :

NOM, PRENOM :

LIEN DE PARENTE :

NOM, PRENOM :

LIEN DE PARENTE :

Imprimez autant de pages que nécessaire,
Soit 1 par enfant.
Idem pour la fiche SANITAIRE



Fiche Individu

Enfant n°

INFORMATIONS SUR L'ENFANT/L'ADOLESCENT.

NOM : PRENOM : Sexe :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE : PROFESSEUR PRINCIPAL : Mr- Mme

REGIME SPECIFIQUE : SANS PORC SANS VIANDE

Liste des personnes autorisées à chercher l'enfant/le jeune (autre que les parents) :

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

~ ENGAGEMENT PERSONNEL DE L'ENFANT/DU JEUNE ~

Je soussigné(e) :

m'engage à respecter les autres participants, les animateurs, le règlement et le matériel.

Date :

Signature :



REGLEMENT/AUTORISATIONS



- Les parents autorisent l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgences en cas d'accident impliquant l'enfant où pour tout besoin de soins urgents.
- Les parents s'engagent à payer d'avance la participation aux activités. L'inscription n'est enregistrée qu'une fois la participation réglée.
- **En cas de désistement la période réservée sera due par les parents. L'inscription constitue un engagement, elle ne peut être annulée.**
- **J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur**

- Les parents autorisent leurs enfants à participer à toutes les activités proposées par le Pôle Animation.
- J'autorise Je n'autorise pas les membres de l'équipe d'animation à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement dans le cadre de sorties en groupe.
- J'autorise Je n'autorise pas les membres de l'équipe d'animation à transporter ou faire transporter mon enfant dans le cadre de sorties (ou séjours) en groupe.
- J'autorise Je n'autorise pas l'équipe d'animation à prendre des photos et/ou filmer mes enfants dans le cadre de projets spécifiques. Ces éléments pourront apparaître dans le journal de quartier (ARES Flash) et/ou sur le site de l'Ares.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : OUI NON

Concernant l'accueil des maternelles/primaires (4 à 11 ans)

- Il est interdit de déposer ses enfants sur le parking ou dans le hall de l'ARES : les parents déposent et récupèrent obligatoirement leurs enfants auprès des animateurs du pôle Animation.
- Les soirs : Les enfants ne peuvent pas être récupéré pendant les temps de trajet, à savoir de 16h30 à 17h..
- Durant l'accueil des mercredis et des vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs fonctionne de 7h45 à 18h15. Les parents ne peuvent pas amener ou rechercher leurs enfants pendant les temps d'activités (entre 9h00 et 11h45 et entre 14h15 et 17h.)

5

Concernant l'accueil des collégiens (11 à 15 ans)

Travail sur l'autonomie au Secteur Collégiens :

Notre option pédagogique est de permettre aux jeunes de développer et favoriser leur autonomie. En leur faisant confiance et en les responsabilisant, nous estimons qu'ils seront en capacité de réagir en conséquence. Nous prévoyons notamment de leur donner la possibilité de ne pas être sous la surveillance permanente des animateurs lors des sorties ludiques (parcs d'attractions, piscines, visites de musées...) et d'évoluer dans les lieux en petits groupes d'amis. Bien entendu, les animateurs mettront en place des dispositifs assurant la sécurité des jeunes : horaires et point de ralliement, vérification régulière du respect des consignes. De plus, les jeunes qui le souhaitent peuvent rester avec les animateurs.

Arrivée et départ des jeunes au projet périscolaire collégiens :

- Les collégiens se rendent seuls à l'ARES à l'issue de leur journée de cours. L'ARES ne pourra être tenue responsable si le jeune ne se présente pas dans nos locaux malgré le fait d'y être inscrit. Un récapitulatif des présences hebdomadaires peut être envoyé par mail à la famille sur demande.
- Les jeunes ne sont pas autorisés à utiliser leur téléphone portable pendant les temps d'animation (ou de devoirs), y compris pour communiquer avec leurs parents. En cas d'urgence, merci de téléphoner directement à l'ARES et de demander la directrice du pôle Animation : Laëtitia THURNHERR ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : poleanimation@ares-actif.fr
- Je souhaite recevoir un récapitulatif des présences de mon enfant: OUI NON

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepter les tarifs et le règlement intérieur.

Date et Signature des parents responsables :

Lu et approuvé :

Contactez la directrice
poleanimation@a

Décharge

Maternelles/Primaires/Collégiens.

Un certificat médical pourra être demandé pour une activité spécifique.

Je soussigné(e), Madame / Mademoiselle / Monsieur
responsable légal de l'enfant
atteste inscrire en ce jour mon fils ou ma fille au pôle Animation de l'ARES sans présenter
de certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et aux activités physiques et sportives
proposées par l'équipe d'animation dans le cadre de notre programme d'activités.

Je m'engage, en toute conscience des risques encourus sur sa santé suite aux mises en
garde énoncées, à décharger le pôle Animation de l'ARES de toutes responsabilités en cas
de dommages subis sans aucune exception ni réserve ou d'accident de quelque nature que
ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de mon choix.

Date :

Signature : (mention lu et approuvée)

Tarifs Maternels-Primaires / Mercredi - Vacances scolaires & soirs 2020- 2021

Tranches tarifaires		Accueil de Loisirs			Périscolaire
Quotient familial *	Tarifs	Une journée d'ALSH (vacances et Mercredi - sans repas)	Repas de midi	Séjour	Prix par soir
0 à 189€	A	4,00 €	4,75 €	Le tarif varie en fonction de l'activité et du lieu du séjour.	2,36 €
de 190 à 374€	B	5,80 €	5,00 €		2,54 €
de 375 à 564€	C	8,40 €	5,25 €		2,72 €
de 565 à 749€	D	9,70 €	5,50 €		2,90 €
de 750 à 934 €	E	11,00 €	5,75 €		3,08 €
de 935 à 1124 €	F	13,00 €	6,00 €		3,26 €
de 1125 à 1309 €	G	16,20 €	6,25 €		3,44 €
de 1310 à 1789€	H	21,60 €	6,50 €		3,62 €
plus de 1790 €	I	24,00 €	6,75 €		3,80 €

Tarifs Collégiens / Vacances scolaires & soirs 2020- 2021

Tranches tarifaires		Vacances scolaires				Périscolaire	
Quotient familial *	Tarifs	Une journée de vacances (sans repas)	Repas de midi	Matin	Après-midi	Séjour	Tarif soirs à l'année
0 à 189€	A	3,00 €	4,75 €	1,00 €	2,00 €	Le tarif varie en fonction de l'activité et du lieu du séjour.	5,00 €
de 190 à 374€	B	4,50 €	5,00 €	1,50 €	3,00 €		
de 375 à 564€	C	6,00 €	5,25 €	2,00 €	4,00 €		
de 565 à 749€	D	7,50 €	5,50 €	2,50 €	5,00 €		
de 750 à 934 €	E	9,00 €	5,75 €	3,00 €	6,00 €		
de 935 à 1124 €	F	10,50 €	6,00 €	3,50 €	7,00 €		
de 1125 à 1309 €	G	12,00 €	6,25 €	4,00 €	8,00 €		
de 1310 à 1789€	H	13,50 €	6,50 €	4,50 €	9,00 €		
plus de 1790 €	I	15,00 €	6,75 €	5,00 €	10,00 €		

Adhésion à l'association : 17€/ famille

Attention :

Un supplément de 25% s'applique sur la totalité de l'inscription si vous habitez hors Strasbourg

* Calculez votre Quotient familial :

$$\frac{[(\text{Ressources Brutes déclarées}/12) + (\text{Prestations familiales})]}{\text{nombre de parts}}$$

Attestation

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir de justificatif de revenus.

Mr.....

Mme

- Ne souhaite pas fournir de justificatif de revenus
- Atteste se trouver dans la tranche maximale (I : plus de 1790€ de quotient familial)

Accepte que le montant maximal soit appliqué pour les inscriptions au Pôle Animation.

8

Lu et approuvé

Date :

Signature :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....